



Qualité de service

2017



Direction des Affaires Générales/Service des Marchés

COMMUNIQUE N° 22 /19/DG/CNPS DU 14 MARS 2019

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 DU 1^{ER} FEVRIER 2019

Pour la fourniture et l'installation de cent-trois (103) scanners au profit des services centraux et extérieurs de la CNPS.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Le soumissionnaire **NATCHA SERVICE SARL BP : 4124 Yaoundé** est déclaré adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 1^{er} février 2019 pour la fourniture et l'installation de cent-trois (103) scanners au profit des services centraux et extérieurs de la CNPS, pour un montant de FCFA HT 24 411 000 (vingt-quatre millions quatre cent onze mille) et un délai d'exécution de deux (02) mois.

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus.



14 MARS 2019

Ampliations

- PCA
- ARMP
- DECT
- DAG
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono

Noël Alain Olivier Mekulu
Mwondo Akamé



AD Direction des Affaires Générales/Service des Marchés

DECISION N° 290/19/DG/CNPS DU 14 MARS 2019

Portant attribution du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 1^{er} février 2019 pour la fourniture et l'installation de cent-trois (103) scanners au profit des services centraux et extérieurs de la CNPS.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité instituant une Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n° 95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU le Decret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 99/235 du 04 octobre 1999 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le decret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU la Résolution n° 045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres n° 003/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 1^{er} février 2019 pour la fourniture et l'installation de cent-trois (103) scanners au profit des services centraux et extérieurs de la CNPS;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés en sa session du 28 février 2019.

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'Entreprise NATCHA SERVICE SARL BP : 4124 Yaoundé est déclarée adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 003/AONO/CNPS/DG/CIPM/19 du 1^{er} février 2019 pour la fourniture et l'installation de cent-trois (103) scanners au profit des services centraux et extérieurs de la CNPS. et un délai d'exécution de deux (02) mois.

Article 2. - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- ARMP
- CIPM
- DFP
- DAG/SM



Yaoundé, le

14 MARS 2019

Moïse Alain Olivier Mekula
Mvondo Akamé